

## PRESCRIPTIONS TECHNIQUES À RESPECTER

*Selon les cas rencontrés, la réfection sera la suivante :*

- **sur la chaussée en enrobés** : la tranchée sera correctement découpée. Après enrobage des canalisations, le remblai total sera réalisé en grève tout venant de 0/30 jusqu'à la cote - 0,25. Entre la cote - 0,25 et la cote - 0,05 le remblai sera comblé de grave ciment dosée à 5 %, entre la cote - 0,05 et 0, **remblai en enrobés à chaud de 0/10**,
- **sur le trottoir en enrobés** : la tranchée sera correctement découpée. Après enrobage de la canalisation, un remblai sera réalisé avec les matériaux existants soigneusement compactés jusqu'à la cote - 0,34. Entre la cote - 0,34 et la cote - 0,19 le remblai sera réalisé en grève tout venant de 0/30, entre la cote - 0,19 et la cote - 0,04 le remblai sera réalisé en grave ciment, les 4 derniers centimètres **en enrobés 0/6 à chaud**.
- **sur le trottoir et la chaussée en pavés** : les pavés, identiques à ceux existant actuellement, devront être posés sur une fondation en béton de type B16 (F 0/20 - 300 kg/m<sup>3</sup> - CPJ - CEMII/A ou B32,5) d'une épaisseur de 10 cm. Sous cette fondation, une couche de 20 cm de grave ciment devra être mise en œuvre. Enfin, l'espace situé entre le fond de la tranchée et la grave ciment devra être comblé par de la GNT IC 30.
- **sur le caniveau en pavés** : la tranchée devra suivre le calpinage de 2 ou 3 rangées de pavés (en fonction de la largeur). Les pavés, identiques à ceux existant actuellement, devront être posés sur une fondation en béton de type B16 (F 0/20 - 300 kg/m<sup>3</sup> - CPJ - CEMII/A ou B32,5) d'une épaisseur de 10 cm. Sous cette fondation, une couche de 20 cm de grave ciment devra être mise en œuvre. Enfin, l'espace situé entre le fond de la tranchée et la grave ciment devra être comblé par de la GNT IC 30.
- **sur les accotements** : le remblai sera réalisé en terre végétale.
- **sur les chemins empierrés** : la tranchée devra être réalisée à l'axe des chemins et les remblais devront être constitués de sable d'enrobage jusqu'à 10 cm au-dessus du câble, de grave non traitée compactée par couche de 20 cm jusqu'à - 20cm par rapport au niveau fini et enfin de 20 cm de ballast (bien tenir compte des pentes importantes des profils en long du terrain naturel).
- en cas de pose d'un coffret, celui-ci sera **encastré en domaine privé**.

À la fin de ce chantier, une **réception** sera proposée à Florence MARTIN, directrice du service voirie et réseaux (☎ 03.26.80.76.04).

Je tiens à souligner que la remise en état, après travaux, devra intervenir dans les meilleurs délais, au plus tard dans les deux semaines suivant la fin du chantier.

Je demande d'ailleurs à mes services d'assurer le suivi de cette affaire. Si les délais n'étaient pas respectés, je me verrais dans l'obligation de faire effectuer les travaux et de vous transmettre la facture correspondante.